



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

IUFM

Question écrite n° 28420

Texte de la question

M. Jean Launay attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la réforme annoncée visant à porter les concours de recrutement d'enseignants et de personnels d'éducation au niveau du master. Alors que les IUFM viennent tout juste d'être intégrés dans l'université, sans qu'aucun bilan n'ait pu être réalisé, ces établissements n'ont plus l'exclusivité de la formation des enseignants. Cette mise en concurrence des IUFM dans le domaine de la formation des enseignants, la disparition de l'année de formation professionnelle, auront pour conséquences une réduction massive du nombre d'étudiants formés dans les IUFM et entraîneront la disparition des sites départementaux, qui jouent notamment un rôle dans l'aménagement du territoire. Il lui demande donc quelles dispositions elle entend prendre pour éviter de tels effets.

Texte de la réponse

Lors du conseil des ministres du 2 juillet 2008, le ministre de l'éducation nationale et la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche ont présenté une communication relative à la réforme du recrutement et de la formation des enseignants des premier et second degrés. À compter de la session 2010, les enseignants devront justifier de l'obtention d'un diplôme de master pour pouvoir être recrutés à titre définitif à l'issue des nouveaux concours de recrutement. Pour préparer les étudiants à leur futur métier, les universités proposeront des parcours de master qui devront comporter une prise de contact progressive et cohérente avec les métiers de l'enseignement. Elle pourra commencer au cours des études de licence et comprendre des stages d'observation et de pratique accompagnée en école, en collège et en lycée. En tant que composantes des universités, les IUFM participeront aux parcours de master qui seront mis en place. Parallèlement, depuis le 1er janvier 2008, dans le cadre de l'application de la loi d'orientation de programme du 23 avril 2005 pour l'avenir de l'école, 25 des 31 IUFM ont été intégrés aux universités sous la forme d'écoles internes, les six autres dossiers devant aboutir le 1er janvier 2009. Cette intégration implique le transfert à l'université du patrimoine, des personnels et des missions des IUFM. Ainsi, l'ensemble des sites de formations ont été maintenus et sont désormais des sites de formation des universités d'intégration.

Données clés

Auteur : [M. Jean Launay](#)

Circonscription : Lot (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28420

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juillet 2008, page 6486

Réponse publiée le : 28 octobre 2008, page 9301